

Ärzte in Österreich fordern Selbstdispensation

Die Österreichische Ärztekammer (ÖÄK) tritt für eine grundsätzliche Reform des Medikamentenvertriebes ein. ÖÄK-Präsident Walter Dorner forderte am Sonntag die direkte Arzneimittel-Abgabe durch die behandelnden Ärztinnen und Ärzte. Die Umstellung des Systems bringe wesentliche Erleichterungen für den Patienten und erhebliche Einsparungen bei den Medikamentenkosten.

Die Vertriebswege bei Medikamenten seien im Zusammenhang mit der angekündigten Gesundheitsreform prinzipiell auf ihre Patientenfreundlichkeit und ihren Aufwand zu überprüfen, sagte Dorner. Gleichzeitig müsse man auch sinnvolle Schritte der Liberalisierung überlegen, die zu mehr Effizienz und Patientenkomfort führen. Deshalb biete sich an, das Modell der ärztlichen Hausapotheke auf das Gesamtsystem der Medikamentenversorgung zu übertragen.

Aufgrund der vorliegenden Statistiken ergebe sich, so der Ärztepräsident, dass Ärztinnen und Ärzte mit Hausapotheken auf dem Land entschieden kostengünstiger verordnen als alle anderen Kassenärzte. Wende man dieses System allgemein an, leite sich eine beachtliche Möglichkeit zur Reduktion der jähr-

lichen Medikamentenkosten ab. Dorner: «Ärztinnen und Ärzte mit einem umfassenden Versorgungsauftrag, der neben Diagnose und Therapie auch die direkte Abgabe von Medikamenten umfasst, verschreiben weniger. Darüber hinaus empfehlen sie durch die genauere Kenntnis der Arzneimittelkosten preiswertere Medikamente.» Neben diesen Vorteilen gebe es von Ärzten auch höhere Rabatte für die Sozialversicherungen als bei öffentlichen Apotheken. Dies alles trage zu erheblichen Einsparungen bei Medikamentenkosten bei.

Der wichtigste Grund für die Reform des Arzneimittelvertriebes seien allerdings die laut Dorner grossen Vorteile für die Patientinnen und Patienten. Kranke Menschen ersparen sich oftmals mühsame Umwege in die Apotheke, was mit Zeitgewinn und höherer Arzneimittelsicherheit verbunden sei. «Wir wissen, dass dies besonders alte Menschen, aber auch Personen mit akuten Erkrankungen und Mütter mit Kindern sehr zu schätzen wissen», sagte Dorner.

Das Motto «Diagnose, Therapie und Medikament – alles aus der Hand des Hausarztes/der Hausärztin» ermögliche Kosteneinsparungen zwischen 130 und 250 Millionen Euro jährlich. Wenn man dies in Beziehung zum aktuellen Finanzbedarf der Krankenkassen stelle, wisse man, was man durch eine Optimierung der Arzneimitteldistribution erreichen könne, meinte Dorner abschliessend. ■

R.A.

Quelle: ÖÄK, 2008-03-17

Article sur la santé – sur quoi allons-nous voter?

Le 1^{er} juin prochain, de l'avis du Conseil fédéral et du Parlement, le peuple va voter un nouvel article constitutionnel dénommé «Article sur la santé» (le texte est expliqué à la p. 418 de ce numéro du Journal de la FMP). Cela sonne bien. Nous pourrions presque penser que la politique de la santé voudrait guérir le peuple et les classes par la Constitution. Nouveau? Les opinions semblent diverger. Comme cela est courant pour de telles votations, le combat entre les camps politiques est acharné. Mais pour une fois la situation est quelque peu différente. Dans cet article les camps ne sont pas aux prises car ils ont pris des positions politiques différentes quant à son contenu. Le combat avant cette votation résulte du fait qu'ils n'ont pas pu se mettre d'accord sur la manière d'interpréter cet article. Les partisans de cet article sur la santé doivent même procéder à des expertises juridiques pour en comprendre le contenu. En tant que parlementaires ils l'ont certes écrit eux-mêmes, mais les opposants sèment le doute. La grande question est de savoir si ce nouvel article supprime l'obligation

de contracter. Les opposants argumentent que cette modification donne beaucoup trop de pouvoir aux caisses maladie, ouvre la porte à la médecine à deux vitesses, supprime le libre choix du médecin et que les caisses auront toute liberté de signer des contrats avec les médecins. Ceux qui sont contre la suppression de l'obligation de contracter et donc contre la médecine à deux vitesses doivent donc refuser cet article. Je suis simple citoyen et ma profession est médecin. Mes patients accepteraient-ils qu'après avoir écrit une ordonnance je dusse faire une expertise pour savoir quel médicament je leur ai prescrit? Nous pouvons bien sûr nous bagarrer sur la suppression de l'obligation de contracter. Mais si la bagarre tourne autour du fait que cela figure dans l'article ou non, elle est pénible. Cet article constitutionnel est manifestement le résultat d'un travail politique bâclé. Et nous ne pouvons que dire Non à un travail à ce point bâclé.

Et à tous ceux qui veulent supprimer le libre choix du médecin: ne voudriez-vous pas aussi changer le médecin qui fait expertiser son ordonnance car il ne peut plus la lire lui-même? Je ne fais que me demander si cela va encore durer longtemps avant que la qualité des politiciens soit contrôlée par Managed Care et que l'on m'impose en tant qu'électeur qui je dois élire. Si je ne suis pas capable de choisir mon médecin, comment donc pourrais-je élire les bons politiciens? ■

Hans-Ulrich Bürke